

Entre les propriétaires

Véronique et Jean-Marc VENGEON
46 impasse de la Contamine
Le Martinot - 38190 St Mury Monteymond
Tel: 04 76 13 33 15 / 06 89 34 72 53
contact@aupresdemonalpe.fr
<http://www.aupresdemonalpe.fr/>

Et le locataire

NOM:.....Prénom:.....
Adresse:.....
CP:..... Ville:.....
Tel:.....Email:.....
Nb d'adultes:.....Nb d'enfants <18ans:.....

Durée

.....jour(s) semaine(s) Autres:.....
 du/...../..... (16 heures) au/...../..... (10 heures)

Montant

.....€/par: jour semaine Autres:.....

➤ Soit un montant brut de € pour le séjour . Les charges d'eau et d'électricité/chauffage sont incluses.

Taxe de séjour: 0.65€/nuitée/adulte (gratuit pour les enfants) . A régler sur place.

Prestations supplémentaires au choix (draps fournis gracieusement)

.....petit(s) de déjeuner(s) à ...7€/pers pic-nic(s) à ...10€/pers
linge de toilette à ...5€/pers
 location de « l'Extension » à ...20% du montant brut
 forfait ménage à ...40€ ➤ Soit un montant TOTAL des suppléments à €

Cas particuliers

Le nombre de locataires est limité à 6 personnes. A titre exceptionnel, le propriétaire pourra déroger à cette règle, notamment avec la location de la pièce supplémentaire « l'Extension ».

Caution

Un dépôt de garantie de150€ (300€ pour un séjour longue durée) vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde. Cette caution vous sera restituée à votre départ ou au plus 60 jours après votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations, du coût de remise en état des lieux.

Utilisation des lieux

A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. L'ensemble du matériel devra être remis à sa place d'origine. Toute réparation rendue nécessaire par la négligence du locataire en cours de location sera à sa charge. Caution ménage ou forfait ménage:....40€.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.

Le propriétaire s'engage à fournir le logement conforme à la description qu'il en a faite (voire fiche détaillée ci-jointe)

Réservation-Résiliation

Cette location prendra effet dès la réception:

- d'un acompte de 25% soit€ . Cet acompte est à régler par virement ou chèque bancaire libellé à l'ordre de « M. VENGEON » et sera conservé en cas d'annulation par le locataire.

IBAN : FR87 3000 2026 4500 0097 8947 B19

- du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée, avant l'entrée en jouissance. Le propriétaire considèrera la réservation annulée si le locataire ne s'est pas présenté dans les 24h suivant le jour mentionné sur le contrat ou s'il n'a pas informé le propriétaire de ce contretemps.

En cas de résiliation de la location par le propriétaire, celui-ci reversera au locataire le montant des arrhes perçues.

En cas d'interruption de séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis la caution.

Fait le/...../.....à.....

Le propriétaire

Fait le/...../.....à.....

Le locataire